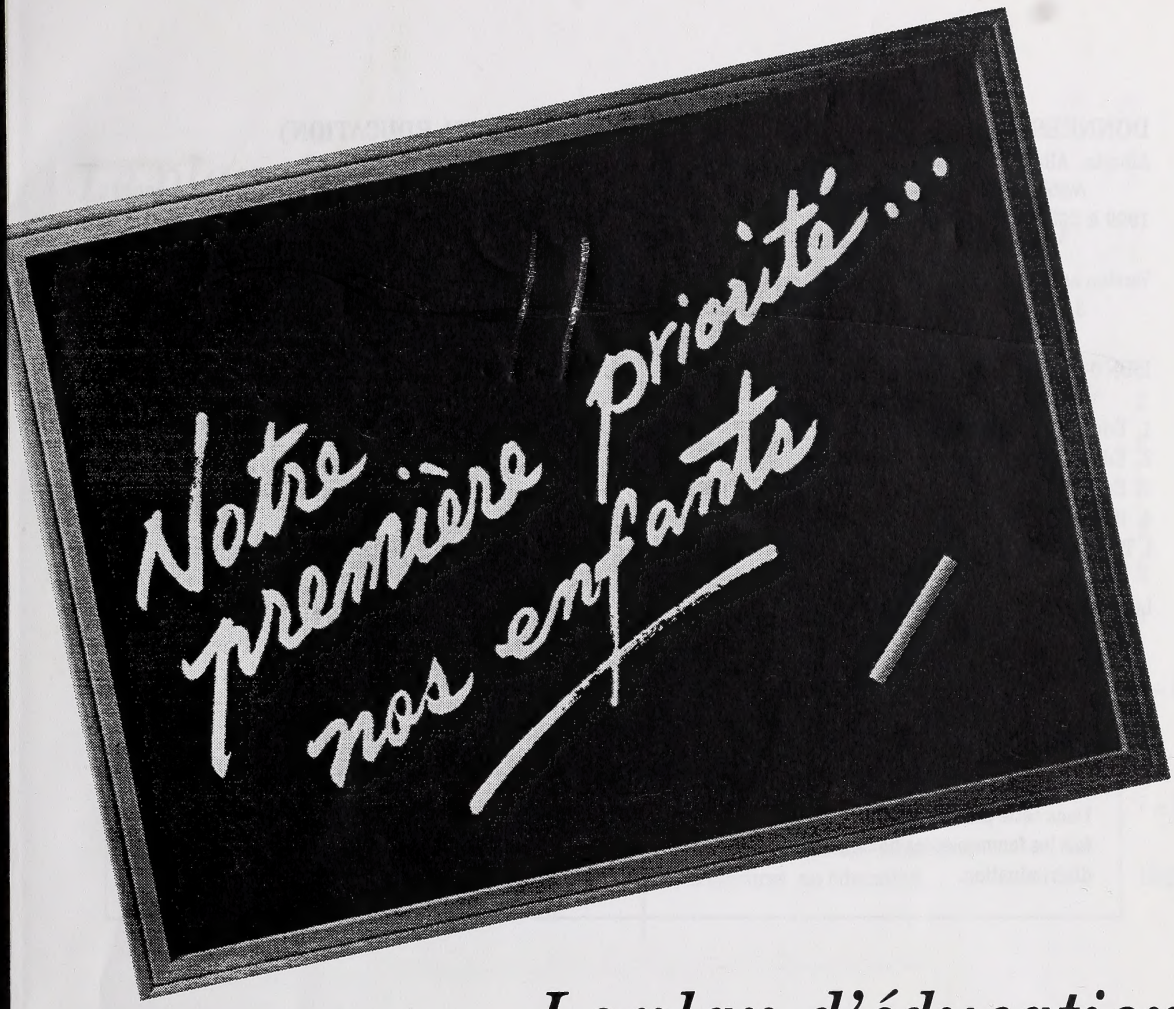

Le plan d'éducation triennal du gouvernement de l'Alberta 1998-1999 à 2000-2001

379.1
A43
1998/
2001
CDPCOLSP

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (ALBERTA EDUCATION)

Alberta. Alberta Education.

Notre première priorité … nos enfants **: le plan d'éducation triennal du gouvernement de l'Alberta, 1998-1999 à 2000-2001.**

Version anglaise : ***First things first … our children*****: the government of Alberta's 3 year plan for education, 1998-1999 to 2000-2001.**

ISBN 0-7785-0330-5

1. Éducation – Finances – Alberta.
2. Éducation – Planification – Alberta.
3. Éducation – Politique gouvernementale – Alberta.
4. Responsabilité du rendement (en éducation) – Alberta.

I. Titre. II. Titre : Le plan d'éducation triennal du gouvernement de l'Alberta 1998-1999 à 2000-2001.

LC91.2.A3.A333 1998 379.1

Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.

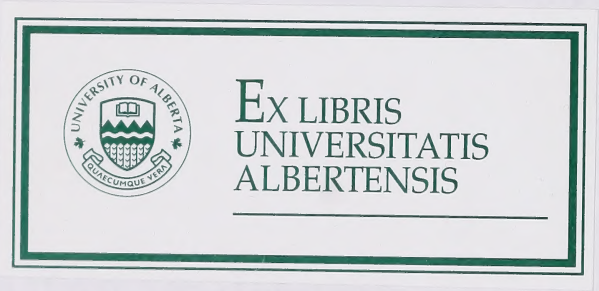

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec :

Communications Branch
Alberta Education
11160, avenue Jasper
Edmonton, Alberta T5K 0L2
Tél. : (403) 427-2285
Téléc. : (403) 427-0591

Planning Branch
Alberta Education
11160, avenue Jasper
Edmonton, Alberta T5K 0L2
Tél. : (403) 427-8217
Téléc. : (403) 422-5255
Courriel : askED.plan@edc.gov.ab.ca

Le présent document est accessible sur Internet :
http://ednet.edc.gov.ab.ca./French

BIBLIOTHÈQUE

Le plan d'éducation du gouvernement de l'Alberta 1998-1999 à 2000-2001

Table des matières

Message du Ministre	2
Introduction	3
Vision en matière d'éducation	3
Mission	3
Principes	3
Le premier devoir d'Alberta Education	4
La définition de l'éducation de base en Alberta	4 – 5
Secteurs prioritaires à améliorer	6
Nouvel investissement en éducation (1998-1999 — 2000-2001)	7 – 10
Objectifs, résultats, stratégies et mesures en éducation	11-21

Message du Ministre

J'ai le plaisir de diffuser *Nos enfants... notre première priorité*, le nouveau plan d'éducation triennal du gouvernement de l'Alberta.

Comme les plans triennaux qui l'ont précédé, ce document décrit les objectifs et les stratégies destinés à garantir à chaque élève de notre province la meilleure éducation possible. Et maintenant, nous allons plus loin. Nous prenons plusieurs mesures audacieuses pour accorder une importance encore plus grande à nos élèves et à leur apprentissage.

Ce plan fait état d'une nouvelle vision de l'éducation, d'une augmentation considérable de notre investissement, et de nouveaux programmes et initiatives destinés à donner à nos élèves le fondement de toute une vie d'apprentissage et de succès. Nous avons réorganisé les secteurs prioritaires à améliorer. Nous avons également ajouté une nouvelle priorité qui reconnaît le besoin qu'éprouvent les Albertains de savoir que notre régime d'enseignement prépare la prochaine génération à prendre sa place dans l'avenir de notre province.

Ces changements résultent directement des préoccupations exprimées par les parents, les éducateurs, les administrateurs et les membres des communautés de la province. Les Albertains ont tenu à faire part de leurs pensées et de leurs idées lors de réunions, de visites dans les écoles, de forums et de consultations publiques — le Sommet de l'éducation et le Sommet sur la croissance de l'Alberta, notamment.

Cette remarquable participation publique a donné lieu à un nouveau Programme [Agenda for Opportunity] qui servira de tremplin à nos succès à venir. Comme les Albertains, nous savons que le développement des ressources humaines est la première priorité d'un gouvernement, et que l'éducation est essentielle à l'épanouissement de nos enfants sur le plan individuel et pour l'avenir de notre société.

Nos enfants... notre première priorité, le Plan d'éducation triennal du gouvernement de l'Alberta est le fruit de la participation des Albertains qui ont allié leurs efforts pour établir les priorités et trouver des façons de les assurer. Ce que nous sommes parvenus à établir ensemble ne pourra aboutir que dans le partenariat. Nous devons collaborer à la mise en œuvre de ce plan avec l'enthousiasme que nous avons investi dans le processus de concertation. Les possibilités sont énoncées ici, à chaque page.

J'attends déjà les résultats de l'année prochaine avec impatience, et l'impact que nous aurons ensemble sur nos enfants et leur apprentissage — notre première priorité.

Gary G. Mar, C.R.
Le ministre de l'Éducation

Introduction

Le capital humain est le premier secteur d'intérêt du gouvernement et la ressource la plus importante de l'Alberta. Pour soutenir sa croissance, préserver ses atouts économiques et maintenir le dynamisme de ses collectivités, l'Alberta a besoin d'une population bien éduquée.

Le gouvernement de l'Alberta place les enfants et les jeunes avant tout, en faisant de l'éducation son objectif prioritaire et en investissant dans de nouvelles initiatives pour garantir que les élèves auront une base solide, propice au succès. Le gouvernement reconnaît que l'excellence du système d'enseignement — un régime garantissant la meilleure éducation possible pour tous les élèves de l'Alberta— est un investissement essentiel dans notre avenir. Notre système doit être maintenu et amélioré pour que nos jeunes reçoivent l'éducation dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

Dans le Plan d'éducation triennal 1998-1999 à 2000-2001, le gouvernement de l'Alberta s'engage à soutenir l'excellence de l'éducation pour tous les élèves. Ce plan leur donne accès à des programmes de qualité, les aide à atteindre des normes élevées et les prépare à entrer sur le marché du travail, à poursuivre des études et à assumer leur rôle de citoyen.

Vision en matière d'éducation

Les jeunes Albertains sont les mieux éduqués du pays. Ils sont capables de réaliser leur plein potentiel, de créer un avenir positif pour eux-mêmes, leurs familles et leurs communautés, et de contribuer à la prospérité et à la qualité de vie de la province.

Mission

S'assurer que tous les élèves de l'Alberta ont la possibilité d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir des êtres autonomes, responsables, altruistes, qui sauront apporter leur contribution à la société.

Principes

- **Accès à une éducation de qualité :** Tous les élèves de l'Alberta ont le droit d'avoir accès à une éducation de base de qualité, conforme à leurs aptitudes, et qui leur permet d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à la réalisation de leurs objectifs personnels et à leur contribution à l'ensemble de la société.
- **Équité :** Tous les élèves de l'Alberta ont accès à une éducation de base de qualité, quel que soit leur lieu de résidence.
- **Choix et latitude :** Dans le cadre des normes et des politiques du gouvernement provincial, le système d'éducation publique présente des choix aux parents et aux élèves. Les conseils scolaires, les écoles et les enseignants, individuellement, ont la latitude nécessaire pour répondre aux besoins des élèves et des collectivités qu'ils desservent.
- **La priorité — l'élève :** Dans le système d'enseignement, l'élève est au centre de toutes les activités. Les lois, les politiques et les pratiques – à tous les niveaux – doivent appuyer les efforts des communautés pour assurer que les programmes et les services scolaires répondent aux besoins uniques de chaque enfant.
- **Obligation de rendre compte :** Toutes les personnes qui participent à la prise de décisions dans le domaine de l'éducation, y compris en ce qui touche l'affectation des deniers publics, doivent rendre compte de leurs décisions et de leurs choix. Cette obligation s'applique au ministre de l'Éducation, aux conseils scolaires et à leur personnel, aux parents de même qu'aux élèves.

Le premier devoir d'Alberta Education

Le gouvernement provincial a la responsabilité constitutionnelle de l'éducation. Il a établi un régime où cette responsabilité est partagée par le gouvernement, les autorités scolaires, le personnel enseignant, les parents et les élèves. Au sein de ce système où les responsabilités sont partagées, et sous l'autorité du ministre, Alberta Education :

- veille à l'élaboration et à la diffusion de normes élevées, axées sur ce que les élèves ont besoin d'apprendre;
- fournit aux autorités scolaires un financement juste, équitable et adéquat, et contrôle les coûts de l'éducation;
- élabore et applique la législation, les politiques et les plans à long terme du système d'enseignement; et
- évalue les élèves et rend compte au gouvernement et au grand public du rendement scolaire, des coûts et des autres résultats de l'éducation.

La définition de l'éducation de base en Alberta

L'éducation de base doit fournir aux élèves un programme obligatoire solide qui inclut l'anglais, les études sociales, le français, les mathématiques et les sciences. Elle permet aux élèves d'atteindre les exigences relatives à l'obtention du diplôme d'études secondaires et les prépare à entrer dans le monde du travail ou à poursuivre des études postsecondaires. Les élèves sont amenés à comprendre les valeurs personnelles et communautaires, ainsi que leurs droits et leurs responsabilités de citoyen. Les élèves acquièrent la capacité de parfaire leur éducation tout au long de leur vie. Ils ont également la possibilité d'apprendre des langues autres que l'anglais et d'atteindre des niveaux de compétence et de sensibilisation culturelle qui les préparent à participer à l'économie globale.

Les attentes d'apprentissage

On s'attend à ce que les élèves acquièrent les connaissances, les habiletés et les attitudes qui les prépareront à la vie après les études secondaires. Grâce à une éducation de base, les élèves pourront :

- lire pour s'informer, comprendre ou se divertir;
- écrire et s'exprimer de façon claire, concise et appropriée aux circonstances;
- utiliser les mathématiques pour résoudre des problèmes reliés aux sciences, au monde des affaires et à la vie de tous les jours;
- comprendre le monde physique, l'écologie et la diversité de la vie;

- comprendre les méthodes scientifiques, la nature des sciences et de la technologie, et leurs applications dans la vie quotidienne;
- connaître l'histoire et la géographie du Canada, et avoir une compréhension générale de l'histoire et de la géographique du monde;
- comprendre les systèmes politique, social et économique du Canada dans le contexte international;
- respecter la diversité culturelle et les valeurs communes du Canada;
- manifester des caractéristiques personnelles souhaitables — respect, responsabilité, équité, honnêteté, altruisme, loyauté et adhésion aux idéaux démocratiques;
- reconnaître l'importance du bien-être personnel et apprécier en quoi la famille et les autres peuvent y contribuer;
- connaître les éléments essentiels d'une vie active et saine;
- comprendre et apprécier la littérature, les arts et le processus de création;
- entreprendre une recherche à fond sur un sujet quelconque et évaluer la crédibilité et la fiabilité des sources d'information;
- manifester des capacités d'analyse critique et de pensée créative dans la résolution de problèmes et la prise de décisions;
- manifester la capacité d'utiliser les technologies de l'information;
- savoir comment apprendre et travailler seuls ou en équipe;
- gérer le temps et les autres ressources nécessaires à la réalisation d'une tâche;
- faire preuve d'initiative, de leadership, de souplesse et de persévérance;
- évaluer leurs propres réalisations et s'efforcer de les améliorer sans cesse;
- avoir le désir d'apprendre tout au long de la vie et réaliser cet objectif.

Normes d'apprentissage

Le ministre de l'Éducation définit les normes acceptables et les normes d'excellence du rendement scolaire en consultation avec les Albertains. Les employeurs contribuent à la définition des connaissances, des habiletés et des attitudes requises dans le milieu du travail. Les écoles, les autorités scolaires et le ministre évaluent régulièrement les résultats d'apprentissage et en rendent compte au public.

La responsabilité principale de l'école est d'assurer que les élèves atteignent ou dépassent les normes provinciales, conformément aux attentes d'apprentissage décrites ci-dessus, aux programmes d'études de l'Alberta, aux tests de rendement de la province, aux examens en vue du diplôme et aux exigences relatives à l'obtention du diplôme.

Prestation de l'enseignement

Les écoles doivent faire participer les élèves à un vaste éventail d'activités qui les amèneront à atteindre les objectifs d'apprentissage. Les écoles ont l'autorité de déployer les ressources nécessaires. Elles peuvent utiliser toute méthode d'enseignement acceptable aux yeux de la communauté, en autant qu'elle permet aux élèves d'atteindre les résultats attendus. Les écoles, les enseignants et les élèves sont encouragés à tirer parti des nouvelles méthodes de prestation de l'enseignement, notamment de la technologie, de l'enseignement à distance et du stage en milieu de travail.

Les écoles jouent un rôle d'appui auprès des familles et de la communauté en aidant les élèves à acquérir des caractéristiques personnelles souhaitables et la capacité de prendre des décisions éthiques. Les écoles amènent aussi les élèves à assumer graduellement la responsabilité de leur apprentissage et de leur comportement, à acquérir un sens d'appartenance à la collectivité, ainsi qu'une meilleure compréhension des valeurs communautaires et de leurs liens avec les valeurs personnelles.

À l'école, les élèves acquièrent des connaissances, des habiletés et des attitudes de base transférables. Avec la coopération des employeurs, les écoles offrent aux élèves la possibilité de développer et de pratiquer des compétences qui les préparent à l'emploi. Le ministre de l'Éducation fournit des crédits pour l'apprentissage hors campus qui est approuvé et accepté par l'école et l'employeur. Le gouvernement collabore avec les écoles, les employeurs et les établissements postsecondaires pour aider les jeunes à entrer dans le monde du travail et à poursuivre leurs études.

Secteurs prioritaires à améliorer

Certains secteurs prioritaires à améliorer ont été déterminés à partir de diverses données (les mesures de rendement provinciales et locales, la mise en œuvre du plan d'éducation triennal provincial et l'examen des plans d'éducation triennaux des conseils scolaires).

Amélioration de la coordination des services destinés aux enfants : Afin d'améliorer les services d'adaptation scolaire, Alberta Education collaborera avec les autorités régionales et scolaires, les autres ministères provinciaux et les partenaires communautaires concernés pour :

- améliorer la coordination des services destinés aux enfants, y compris les services de santé et les services connexes;
- mettre en œuvre le programme de restructuration des services à l'enfance [Redesign of Children's Services] et assurer que les services sont coordonnés et accessibles aux enfants des écoles, y compris aux enfants autochtones; et
- développer les habiletés de coordination de services chez les étudiants qui se préparent à faire carrière dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la justice et des services sociaux.

Augmentation du nombre de finissants au secondaire : Afin de développer et de renforcer les habiletés nécessaires au succès tout au long de la scolarité, Alberta Education prévoit :

- fournir des programmes dès les premières années pour assurer une base solide et prévenir l'échec qui conduit au décrochage;
- soutenir les pédagogies nouvelles, notamment les cours enseignés de façon non conventionnelle (par ex. : l'enseignement hors école, les horaires flexibles et le recours à la technologie);
- travailler avec les Albertains pour revoir le programme d'études et mettre l'accent sur les compétences relatives à l'employabilité; et
- améliorer l'orientation scolaire et professionnelle pour assurer que les jeunes ont l'éducation requise pour réussir au XXI^{e} siècle.

Amélioration du rendement des élèves du secondaire en mathématiques : Afin de permettre aux élèves d'acquérir de solides compétences en mathématiques, Alberta Education prévoit :

- travailler avec les autorités scolaires à la mise en œuvre du nouveau programme de mathématiques du Cadre commun de l'Ouest et du matériel pédagogique;
- fournir des renseignements détaillés sur le rendement des élèves dans les programmes d'évaluation de la province pour aider les écoles à planifier l'enseignement; et
- axer le financement sur les habiletés de base dans les écoles élémentaires pour assurer que les élèves auront une base solide pour suivre les cours de mathématiques avec succès au niveau secondaire premier et deuxième cycle.

Amélioration de l'accès à la technologie de l'information : Afin de rehausser les compétences des élèves en technologie de l'information, Alberta Education prévoit :

- intégrer les résultats en technologie à tous les programmes d'études;
- fournir des fonds pour la technologie éducative; et
- travailler en partenariat à l'élaboration de didacticiels et de méthodes nouvelles de prestation des cours, et améliorer la compétence des enseignants à intégrer la technologie à l'enseignement.

Amélioration de la satisfaction du grand public concernant l'éducation : Afin d'assurer que les Albertains savent que les élèves reçoivent l'éducation dont ils ont besoin, Alberta Education prévoit :

- travailler avec ses partenaires en éducation pour multiplier les occasions de communiquer le succès des élèves; et
- rehausser la capacité du personnel du ministère de communiquer le succès des élèves et les directives de la province en matière d'éducation.

Ces améliorations prioritaires font l'objet du présent plan et des plans triennaux des autorités scolaires de 1998-1999 à 2000-2001. Le nouvel investissement en éducation fournira aux conseils scolaires des ressources supplémentaires qui les aideront à effectuer les changements dans ces cinq domaines clés.

Nouvel investissement en éducation

(1998-1999 — 2000-2001)

Le nouveau programme d'investissement audacieux de près de 380 millions de dollars sur trois ans constitue la pierre angulaire qui permettra de maintenir et d'améliorer la qualité de l'éducation à l'aube du prochain millénaire. Ce total représente une augmentation d'environ 13 p. 100 par rapport au budget de 1997. Une augmentation des dépenses d'environ 60 millions de dollars destinés au soutien de l'éducation dans les écoles publiques et séparées sera compensée par des réductions de l'intérêt sur les débentures et des réductions des opérations du Ministère. Fidèles à notre thème — *Notre première priorité, nos enfants* — nous destinons ces fonds avant tout aux élèves.

Le financement de l'éducation vise les aspects essentiels de la salle de classe, et fournit les ressources qui conviennent à l'éducation des élèves de l'Alberta et à l'infrastructure qui soutient leur apprentissage. En axant notre investissement sur les premières années scolaires, l'adaptation scolaire et l'anglais langue seconde pour les élèves nés au Canada, la province garantit que ces enfants obtiendront l'aide nécessaire, sans épuiser les ressources affectées à la salle de classe. Ces initiatives fourniront des assises solides au développement des habiletés de base qui contribueront au succès des élèves tout au long de leur scolarité.

L'obligation de rendre compte est un élément clé de l'investissement de la province dans l'éducation. Le gouvernement provincial et les autorités scolaires font état chaque année de la façon dont les fonds ont été utilisés et des résultats atteints.

Priorité aux premières années scolaires

- **Programme d'apprentissage de la lecture (de la maternelle à la 2e année) :** À partir de septembre 1998, une subvention d'environ 22 millions de dollars sera fournie pour chaque année scolaire pendant la durée du plan afin de financer des programmes intensifs d'acquisition de la lecture destinés aux élèves qui risquent de prendre du retard.
- **Assistance à l'enseignement :** À partir de septembre 1998, près de 10 millions de dollars seront versés pour chaque année scolaire sur trois ans pour couvrir un programme d'assistance à l'enseignement au niveau élémentaire.
- **Anglais langue seconde pour les élèves nés au Canada :** À partir de septembre 1998, le financement des cours d'anglais langue seconde augmentera d'environ 5 millions de dollars pour chaque année scolaire afin d'inclure les élèves nés au Canada dont la langue maternelle n'est pas l'anglais.

Total des dépenses consacrées à l'éducation (1998-1999 — 2000-2001)

(en milliers de dollars)

	Réalisations 1996-1997	Budget 1997-1998	Prévisions 1997-1998	Estimations 1998-1999	Objectif 1999-2000	Objectif 2000-2001
Dépenses combinées du Ministère	2 719 545	2 822 316	2 959 793	3 029 832	3 129 292	3 205 260
Impôt foncier versé aux conseils scolaires des écoles séparées non participantes	161 934	167 646	155 046	158 614	161 444	163 376
Total des dépenses consacrées à l'éducation	**2 881 479**	**2 989 962**	**3 114 839**	**3 188 446**	**3 290 736**	**3 368 636**

Priorité à l'enseignement

- **Enseignement de base :** La subvention à l'enseignement de base augmentera de 30 $ par élève en avril 1998, puis de 2 p. 100 en septembre 1998 et de 1 p. 100 en septembre 1999 et septembre 2000. D'ici 2000-2001, près de 93 millions de dollars auront été ajoutés à la subvention à l'enseignement de base depuis le budget de 1997 pour réduire la tension des coûts dans la salle de classe. De plus, à partir de 1998-1999, 8 millions de dollars seront ajoutés à la subvention à l'enseignement en reconnaissance des coûts différentiels liés à la faible densité de population et à l'éloignement.
- **Augmentation des effectifs :** Sur les trois années, le financement tiendra compte d'une augmentation annuelle de 2 p. 100 des effectifs. D'ici 2000-2001, près de 171 millions de dollars auront été ajoutés au budget de base par rapport à 1997 pour couvrir l'augmentation des effectifs, tandis que le climat économique favorable de l'Alberta continue d'attirer un nombre croissant de familles dans la province. Le coût des pensions lié à l'embauchage d'enseignants et aux règlements des contrats augmentera également de 12 millions. Près de trois dollars sur quatre dépensés par les conseils scolaires continuent à être affectés à l'enseignement.
- **Élèves qui ont des besoins spéciaux :** Les fonds destinés à l'adaptation scolaire augmenteront d'environ 86 millions de dollars d'ici 2000-2001 par rapport à 1997 pour tenir compte à la fois du nombre d'élèves ayant des besoins spéciaux graves et de l'augmentation des coûts de prestation des programmes pour tous les élèves qui ont des besoins spéciaux. Ce montant supplémentaire leur permettra de recevoir à l'école l'attention et le soutien nécessaires.

  Les fonds destinés aux élèves qui ont des besoins spéciaux poussés augmenteront pour passer à 11 600 $; les élèves qui ont des troubles affectifs et (ou) des problèmes de comportement graves continueront à recevoir 8 910 $. Le montant de base alloué à chaque enfant qui a des besoins spéciaux légers ou moyens atteindra 325 $. Ceci représente près de 3 250 $ par élève pour la composante enseignement au taux d'incidence de 10 p. 100 d'élèves ayant des besoins spéciaux légers ou moyens. Ces augmentations équivalent à un financement supplémentaire de 30 p. 100 pour les programmes destinés aux élèves qui ont d'autres handicaps graves et à ceux qui ont des besoins spéciaux légers et moyens à compter de 1998-1999.

- **Technologie éducative :** Le montant annuel de 20 millions de dollars que la province consacre à la technologie éducative sera versé jusqu'en 2000-2001 pour continuer à fournir la technologie informatique la plus récente dans la salle de classe. La politique de jumelage des fonds de technologie à laquelle étaient assujettis les conseils scolaires sera éliminée à compter du 1er avril 1998. Les conseils scolaires auront ainsi une plus grande latitude pour décider de l'affectation des fonds destinés à combler les besoins locaux.

Soutien à l'infrastructure scolaire

- **Transport scolaire :** À compter de septembre 1998, on versera près de 13 millions de dollars supplémentaires au titre de la subvention destinée au transport rural et pour couvrir l'augmentation des coûts d'entretien et de remplacement des autobus scolaires.

- **Installations scolaires :** Le plan triennal inclut un montant annuel de 140 millions de dollars pour l'entretien des écoles, les projets de rénovation et de construction, soit une augmentation de 18 millions de dollars à compter de 1998-1999. De plus, une subvention ponctuelle de 100 millions de dollars a été versée en 1997-1998 pour répondre à des besoins pressants en infrastructure. Ce financement garantira aux élèves un environnement d'apprentissage sécuritaire et positif dans les écoles, et des salles de classe propices à l'apprentissage.

Dépenses consacrées à l'éducation (1998-1999)

Le total des dépenses consacrées à l'éducation atteindra près de 3,2 milliards de dollars en 1998-1999; 96,4 p. 100 de ce montant (soit 3,1 milliards) sont réservés aux écoles publiques et séparées. Le solde servira à soutenir les programmes des écoles privées, notamment les maternelles privées, les activités du Ministère et le LRDC [Learning Resources Distributing Centre].

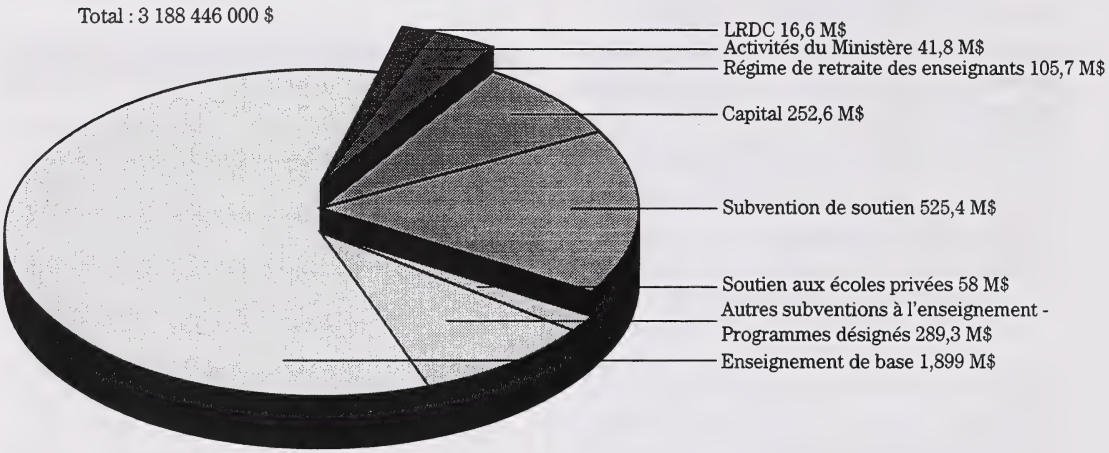

- Le fonds pour les dépenses en capital inclut les 140 millions de dollars affectés aux projets de construction et de rénovation et 112,6 millions d'intérêt sur les débentures.
- La subvention de soutien inclut la gestion et l'administration des conseils scolaires, le transport scolaire, et l'exploitation et l'entretien des édifices.
- Le soutien aux écoles privées inclut 32,7 millions de dollars (de la 1re à la 12e année) et 25,3 millions pour les programmes de maternelle privés (éducation préscolaire) dispensés par des écoles privées (8,1 millions $) et des gestionnaires de services préscolaires privés (17,2 millions $).
- Exemples de programmes désignés : subvention à la technologie éducative; élèves ayant des besoins spéciaux graves, maternelle, anglais langue seconde, programmes d'alphabétisation précoce et d'assistance à l'enseignement.

Objectifs, résultats, stratégies et mesures en éducation

Premier objectif : L'éducation est axée sur les besoins en apprentissage des élèves et ces derniers atteignent des normes élevées.

Résultats

- Le système d'enseignement de l'Alberta a des normes d'apprentissage élevées.
- Les élèves apprennent ce qu'ils ont besoin de connaître.
- Les élèves atteignent les normes d'apprentissage provinciales et nationales, et se comparent avantageusement aux élèves des autres pays.

Mesures principales

- *Pourcentage d'élèves du secondaire et de parents d'élèves (de la maternelle à la 12e année) qui sont satisfaits, dans l'ensemble, de la qualité de l'éducation.**

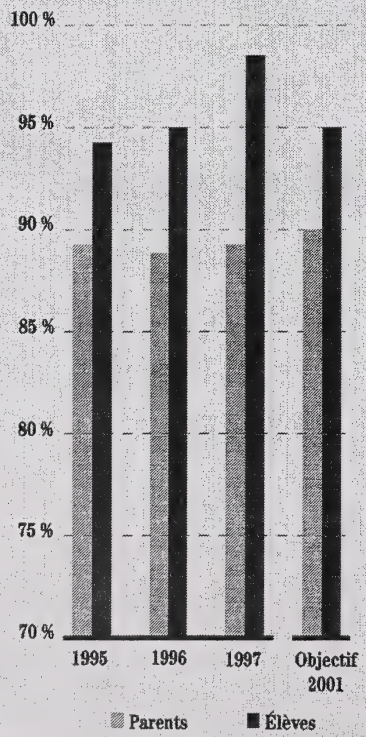

* Le niveau de satisfaction du grand public sera évalué et rapporté à compter de 1998.

** Anglais langue seconde.

Stratégies du Ministère

1.1 Établir, de la maternelle à la 2e année, des programmes intensifs d'alphabétisation précoce à l'intention des élèves qui ont besoin d'aide supplémentaire avec la lecture.

1.2 Établir un programme d'assistance à l'enseignement de la 1re à la 6e année pour augmenter le soutien apporté en classe et optimiser les possibilités de réalisation des attentes d'apprentissage.

1.3 Offrir les programmes d'ALS** aux élèves nés au Canada dont la langue première n'est pas l'anglais.

1.4 Collaborer avec d'autres provinces et territoires à l'élaboration de normes et de ressources communes en études sociales, et en vue d'échanges dans le domaine de l'enseignement à distance.

1.5 Revoir les programmes de sciences du secondaire.

1.6 Revoir le programme d'études afin de mettre l'accent sur le secteur des affaires, l'employabilité, et l'orientation scolaire et professionnelle.

1.7 Mettre à jour les programmes de santé et d'éducation physique pour promouvoir des habitudes saines.

1.8 Travailler en partenariat pour multiplier les occasions de communiquer le succès des élèves.

1.9 Fournir du matériel d'évaluation qui permettra de mieux comprendre les normes provinciales.

1.10 Renseigner les parents au sujet des attentes pour l'apprenant et renseigner les écoles sur les résultats de chaque élève par rapport aux normes provinciales.

- *Pourcentage d'élèves qui obtiennent un certificat ou un diplôme d'études secondaires ou qui entreprennent des études postsecondaires dans les six ans qui suivent leur entrée en 9e année.*

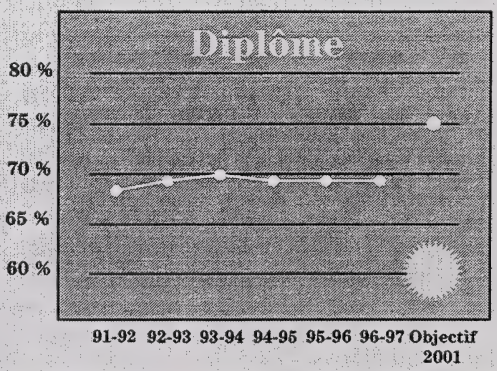

- *Pourcentage d'élèves de 3e, 6e et 9e années qui atteignent ou dépassent la norme acceptable aux tests de rendement provinciaux.*

Matières	1995	1996	1997	Norme
Anglais (3e année)	83 %	86 %	87 %	85 %
Mathématiques (3e année)	91 %	91 %	93 %	85 %
Anglais (6e année)	81 %	84 %	84 %	85 %
Mathématiques (6e année)	82 %	85 %	88 %	85 %
Sciences (6e année)*	S/O	80 %	77 %	85 %
Études sociales (6e année)	79 %	78 %	78 %	85 %
Anglais - littératie (9e année)**	84 %	88 %	87 %	85 %
Mathématiques - capacités au calcul (9e année)**	66 %	69 %	66 %***	85 %
Sciences (9e année)	78 %	81 %	78 %	85 %
Études sociales (9e année)	77 %	79 %	81 %	85 %

Note : 85 % des élèves sont censés atteindre la norme (ce pourcentage inclut les élèves qui atteignent la norme d'excellence).

* Le nouveau programme d'études de sciences (6e année) était facultatif en 1995-1996 et a été intégralement mis en œuvre en 1996-1997.

** Les résultats des tests de rendement en anglais et en mathématiques (9e année) sont communiqués annuellement par le Ministère à titre indicatif des capacités à la lecture, à l'écriture et au calcul.

*** Un nouveau programme d'études des mathématiques (9e année) a été implanté en 1996-1997.

- *Pourcentage d'élèves passant les examens de 12e année qui ont atteint ou dépassé la norme acceptable.*

Matières	1992 /1993	1993 /1994	1994 /1995	1995 /1996	1996 /1997	Norme
English 30	88 %	87 %	87 %	91 %	88 %	85 %
English 33	86 %	85 %	86 %	86 %	86 %	85 %
Études sociales 30	80 %	84 %	84 %	84 %	84 %	85 %
Études sociales 33	–	–	–	83 %	81 %	85 %
Mathématiques 30	75 %	75 %	74 %	74 %	75 %	85 %
Mathématiques 33	–	–	–	79 %	81 %	85 %
Biologie 30	82 %	81 %	81 %	77 %	82 %	85 %
Chimie 30	82 %	80 %	84 %	82 %	79 %	85 %
Physique 30	82 %	85 %	84 %	80 %	80 %	85 %
Sciences 30	–	–	–	79 %	81 %	85 %

Note : 85 % des élèves sont censés atteindre la norme (ce pourcentage inclut les élèves qui atteignent la norme d'excellence).

- *Pourcentage des parents, d'élèves du secondaire et de membres du grand public estimant que les diplômés des écoles secondaires ont les connaissances et les habiletés requises pour obtenir un emploi ou poursuivre des études postsecondaires.*

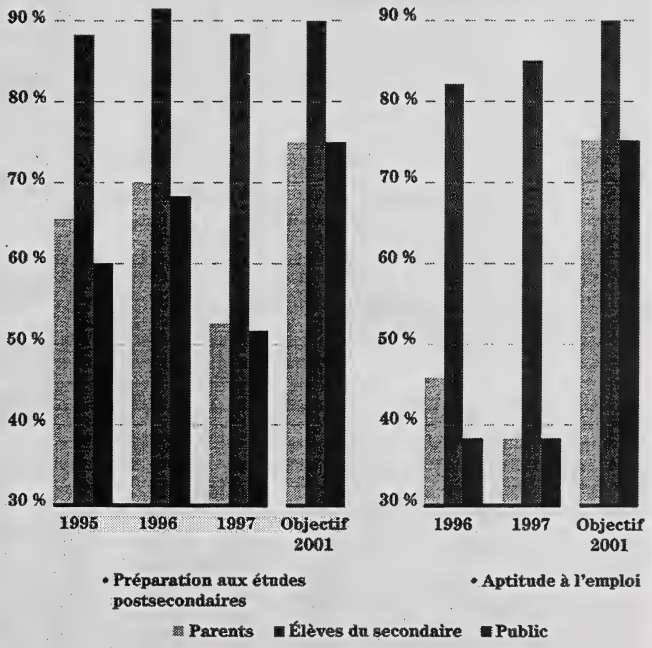

Mesures supplémentaires

- Pourcentage d'Albertains qui pensent que le programme d'études axé sur ce que les élèves doivent apprendre et que les normes d'apprentissage sont assez élevés.
- Rendement des élèves de l'Alberta par rapport aux normes nationales et internationales et comparé aux élèves de l'extérieur de l'Alberta.

Deuxième objectif : L'éducation offerte en Alberta tient compte des élèves, des parents et des communautés.

Résultats

- Les parents, les entreprises et la communauté jouent un rôle significatif dans l'éducation.
- Les parents et les élèves peuvent choisir les écoles et les programmes au sein du système d'enseignement public.
- Les écoles fournissent aux élèves un milieu d'apprentissage sécuritaire et bienveillant.

Mesure principale

- *Pourcentage de parents et de membres du grand public satisfaits des possibilités de participation aux décisions qui ont des incidences sur l'éducation dans les écoles locales.*

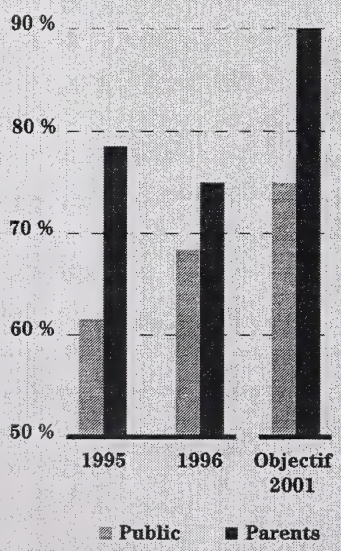

Mesures supplémentaires

- Pourcentage d'élèves tirant parti des nouvelles formules de prestation de l'enseignement au sein du système d'enseignement public.
- Pourcentage d'élèves et de parents qui croient que l'école constitue un milieu sécuritaire et bienveillant.

Stratégies du Ministère

2.11 Travailler avec les ministères, les entreprises et les éducateurs pour :
- aider les jeunes à explorer une vaste gamme de choix de carrières, en fournissant des données à jour sur les besoins du marché du travail, la formation professionnelle et les études postsecondaires;
- améliorer la transition de l'école au monde du travail et à l'éducation continue;
- consolider les liens entre l'apprentissage en classe et en milieu de travail; et
- augmenter les possibilités de formation professionnelle et d'acquisition d'aptitudes à l'emploi.

2.12 Aider les conseils d'école et surveiller leur efficacité.

2.13 Surveiller la mise en œuvre de la prise de décision dans les écoles.

2.14 Continuer à mettre en œuvre et à surveiller l'efficacité des écoles à charte.

2.15 Communiquer des mesures destinées à promouvoir un climat sécuritaire et bienveillant dans les écoles.

Résultats

- Les services destinés aux enfants sont coordonnés à l'échelon provincial et local.

Mesure principale

- *Pourcentage de parents d'élèves ayant des besoins spéciaux graves qui sont satisfaits des services auxquels leurs enfants ont droit.*

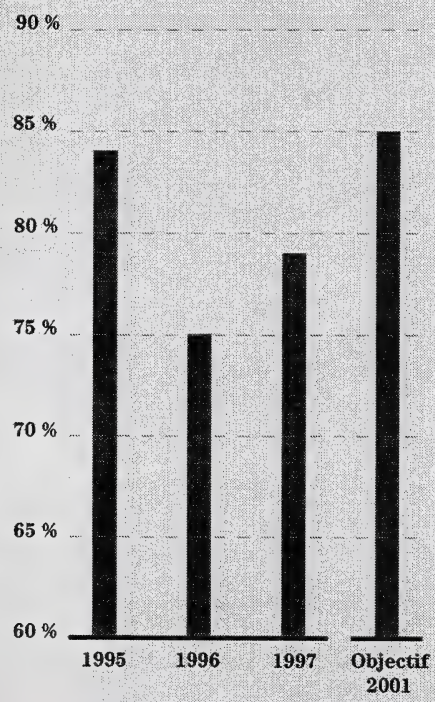

Stratégies du Ministère

3.16 Collaborer avec Alberta Health, Alberta Family and Social Services et d'autres ministères, les autorités régionales et scolaires et les partenaires communautaires pour mieux veiller à la santé et répondre aux besoins connexes des enfants dans les écoles.

3.17 Collaborer avec d'autres ministères et les institutions postsecondaires pour développer les habiletés de coordination de services chez les étudiants qui se préparent à faire carrière dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la justice et des services sociaux.

3.18 Collaborer avec les circonscriptions scolaires, Alberta Family and Social Services, les autorités régionales responsables des services aux enfants et à la famille, et les communautés autochtones pour mieux répondre aux besoins des enfants autochtones dans les écoles.

3.19 Donner des lignes directrices qui aideront les autorités scolaires à collaborer plus étroitement avec les organismes locaux pour améliorer les services destinés aux élèves ayant des besoins spéciaux.

3.20 Collaborer avec les autorités scolaires, Alberta Family and Social Services et d'autres partenaires provinciaux, régionaux et communautaires à la mise en œuvre du programme de restructuration des services à l'enfance [Redesign of Children's Services] pour assurer la coordination et l'accès des services destinés aux enfants dans les écoles.

Quatrième objectif : En Alberta, l'enseignement est de grande qualité sur toute la ligne.

Résultats

- La préparation et le perfectionnement professionnel des enseignants portent sur les compétences nécessaires pour aider les élèves à apprendre.
- Les enseignants connaissent le programme d'études de l'Alberta et possèdent les habiletés et les connaissances nécessaires pour que les élèves aient les meilleures chances d'apprendre.
- Les enseignants évaluent les besoins et les progrès des élèves, et s'appuient sur les résultats pour améliorer l'apprentissage des élèves.
- Les enseignants aident les élèves à atteindre les attentes d'apprentissage provinciales et des normes élevées.

Stratégies du Ministère

4.21 Mettre en vigueur les nouvelles exigences concernant la préparation, la supervision et l'évaluation des enseignants.

4.22 Collaborer avec les partenaires en éducation pour élaborer le matériel permettant aux directeurs d'école et aux administrateurs d'optimiser leurs qualités de leadership.

4.23 Établir des internats destinés aux nouveaux diplômés des facultés d'éducation, en vue de la mise en œuvre des programmes intensifs d'apprentissage précoce de la lecture et de l'écriture.

Mesures principales

- *Pourcentage de parents d'élèves qui confirment que les enseignants communiquent les attentes d'apprentissage et des normes élevées, et aident les enfants à les atteindre.*

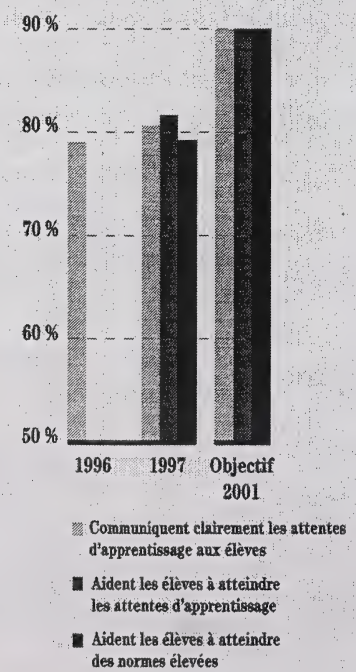

- *Pourcentage d'élèves du secondaire qui confirment que les enseignants utilisent une gamme de méthodes qui répond à leurs besoins, et pourcentage de parents d'élèves qui sont d'avis que les enseignants utilisent des méthodes qui facilitent l'apprentissage chez les élèves.*

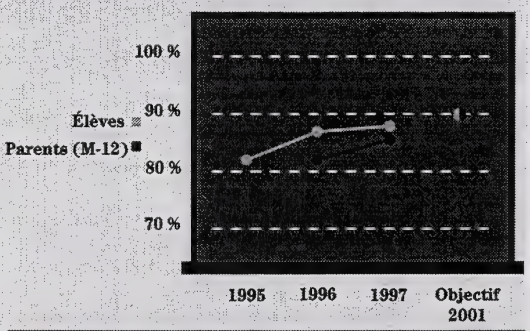

Mesures supplémentaires

- Pourcentage de directeurs d'école qui conviennent du fait que les enseignants détenteurs d'un permis d'enseignement :
  - savent comment évaluer les besoins et les progrès des élèves; et
  - se servent des résultats de leurs évaluations pour améliorer l'apprentissage des élèves.
- Pourcentage d'enseignants recevant leur brevet d'enseignement qui déclarent :
  - que leur programme de préparation à l'enseignement; et
  - que leur perfectionnement professionnel pendant qu'ils sont titulaires d'un permis d'enseignement leur ont permis d'acquérir les compétences nécessaires pour aider les élèves à apprendre.

Cinquième objectif : La technologie de l'information est intégrée à l'enseignement afin d'améliorer l'apprentissage chez les élèves et de promouvoir l'efficacité et la latitude dans la prestation des cours.

Résultats

- Les élèves possèdent les compétences en technologie de l'information (connaissances, habiletés et attitudes) dont ils ont besoin pour apprendre de la maternelle à la 12e année, pour poursuivre des études postsecondaires et prendre leur place sur le marché du travail.
- La technologie de l'information donne plus de choix et de souplesse aux élèves — quant aux sujets, aux moments et aux modalités d'apprentissage possibles.
- Les enseignants intègrent la technologie de l'information à leur enseignement et à la gestion de l'apprentissage.

Mesure principale

- *Pourcentage d'élèves du secondaire qui rapportent que l'école les aide à améliorer leurs habiletés en informatique.**

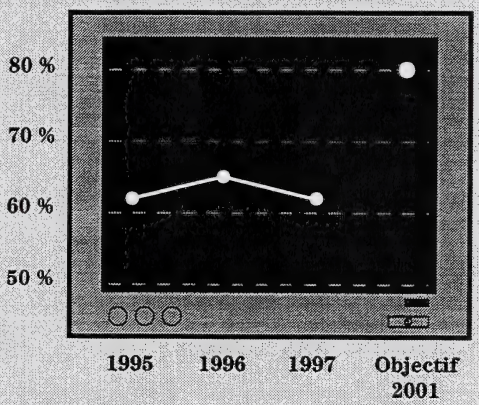

* Les points de vue des parents seront recueillis et rapportés à compter de 1998.

Mesures supplémentaires

- Ratio d'élèves par rapport au nombre d'ordinateurs modernes ou modernisés (qui ont moins de cinq ans).
- Étendue du ratio élève/ordinateur parmi les écoles.

Stratégies du Ministère

5.24 Intégrer les attentes en technologie à tous les programmes d'études.

5.25 Travailler en partenariat pour élaborer des didacticiels et d'autres modes de prestation des cours en vue du programme d'Études professionnelles et technologiques (ÉPT).

5.26 Élargir la capacité d'intégration de la technologie à l'enseignement, en soutenant les possibilités de perfectionnement professionnel des enseignants — de concert avec les partenaires du secteur de l'éducation, les entreprises et le personnel enseignant.

5.27 Travailler avec les entrepreneurs et les circonscriptions scolaires pour donner des cours de niveau secondaire par satellite et par le biais d'autres technologies innovatrices afin que les élèves des régions rurales aient accès à un meilleur choix de cours.

Sixième objectif : Le régime de financement de l'éducation est juste, équitable et approprié

Résultats

- Tous les conseils scolaires et les écoles sont financés de manière équitable et appropriée.
- Les Albertains paient des taxes scolaires comparables pour des propriétés de valeur égale.
- La province, les autorités scolaires et les écoles utilisent les fonds à bon escient.

Stratégies du Ministère

6.28 Mettre en œuvre un nouveau plan d'immobilisations pour couvrir les besoins des écoles en matière d'entretien, de rénovation et de construction.

6.29 Augmenter et restructurer les fonds destinés aux élèves qui ont des besoins spéciaux.

6.30 Éliminer la politique de jumelage des fonds de technologie à laquelle sont assujettis les conseils scolaires.

6.31 Augmenter et restructurer le financement du transport scolaire.

6.32 Compléter l'uniformisation des taxes scolaires.

Mesures principales

- *Pourcentage de parents et de membres du grand public qui sont satisfaits de la valeur tirée des fonds publics affectés à leur école locale.*

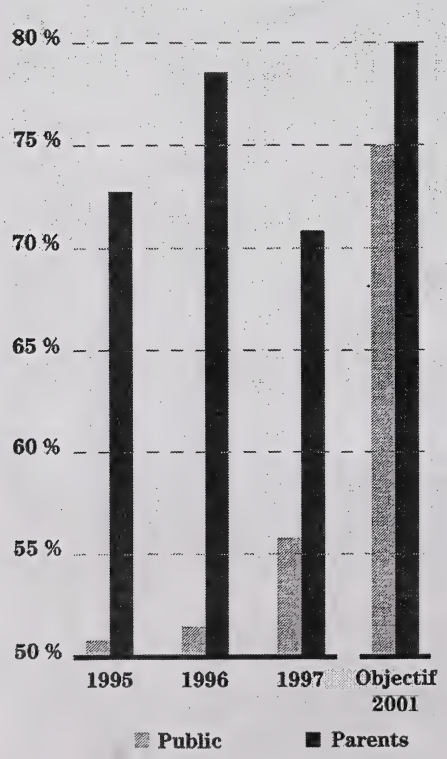

- *Écarts du taux moyen annuel provincial égalisé des impôts fonciers prélevés pour l'éducation (Alberta School Foundation Fund - Basic Levy).*

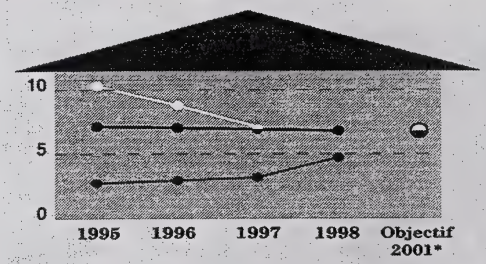

	1995	1996	1997	1998	Objectif 2001
Taux par mille le plus élevé	10,23	8,54	7,02	6,95	–
Taux par mille moyen	2,80	3,07	3,85	4,81(E)	–
Taux par mille le plus bas	7,29	7,12	7,02	6,95	6,95 par mille ou moins

Mesures supplémentaires

- Écarts, dans les circonscriptions scolaires, entre l'ensemble des dépenses par élève et la portion « enseignement » des dépenses par élève par année scolaire.
- Dépenses des circonscriptions scolaires affectées à l'enseignement et à l'administration, en tant que pourcentage des dépenses totales des circonscriptions scolaires.

Septième objectif : Le système d'enseignement est accessible et il rend compte des résultats et de l'utilisation des ressources.

Résultat

- Les Albertains disposent d'information à jour et significative sur le rendement des élèves et les coûts de l'éducation, notamment, à l'échelon de la province, des autorités scolaires et des écoles.

Mesure principale

Pourcentage de parents satisfaits de l'information diffusée par l'école sur les progrès et le rendement scolaire de leur enfant.

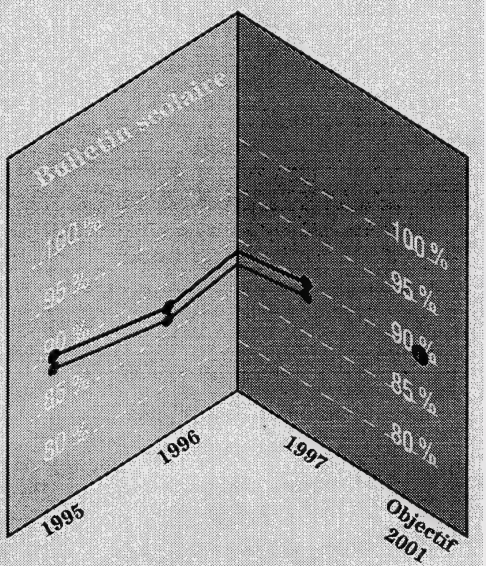

■ **Parents satisfaits de l'accès à l'information**
■ **Parents satisfaits de l'information reçue**

Mesure supplémentaire

Pourcentage d'Albertains qui sont satisfaits de l'information reçue sur la façon dont les écoles, les circonscriptions scolaires et le Ministère dépensent l'argent.

Stratégies du Ministère

7.33 Surveiller la mise en œuvre, par les conseils scolaires, des plans d'éducation triennaux des écoles, et les rapports sur les résultats.

7.34 Aider les autorités scolaires à mettre en vigueur les lois sur la liberté d'accès à l'information et sur la protection de la vie privée, d'ici à septembre 1998.

7.35 Faire des rapports réguliers au grand public et au gouvernement sur l'amélioration des résultats réalisée grâce au nouvel investissement en éducation.

7.36 Continuer d'évaluer les plans d'éducation des autorités scolaires et les rapports sur les résultats, donner des commentaires et tirer parti des résultats pour améliorer l'éducation.

Huitième objectif : Alberta Education est bien géré dans le but de réaliser les objectifs du gouvernement.

Résultat

- Les services offerts par le gouvernement sont de grande qualité, abordables et axés sur les besoins des partenaires en éducation.

Mesure principale

- *Coût des services administratifs du Ministère par élève du système public.*

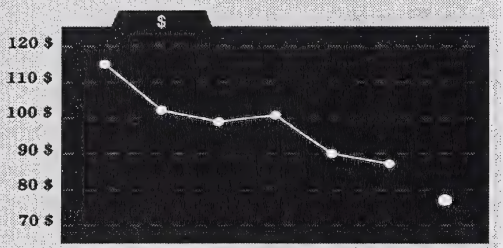

Stratégies du Ministère

8.37 Privatiser ou éliminer les fonctions du Ministère qui ne conviennent pas parfaitement au gouvernement ou qui ne sont pas essentielles.

8.38 Simplifier et réduire les exigences réglementaires et communiquer cette information au grand public.

8.39 Rehausser la capacité du personnel de communiquer les directives et objectifs de l'éducation et le rendement des élèves.

État consolidé des résultats du ministère de l'Éducation (en milliers de dollars)

	Budget 1996-1997 réalisé	Budget 1997-1998 comparable	Prévisions 1997-1998 comparables	Estimations 1998-1999	Objectif 1999-2000	Objectif 2000/2001
RECETTES						
Impôts fonciers prélevés pour l'éducation	1 176 303	1 169 454	1 182 100	1 099 400	1 120 600	1 144 600
Ventes des ressources d'apprentissage	23 888	22 157	22 754	22 620	–	–
Autres	9 269	4 007	4 357	3 811	3 811	3 796
Redressement de consolidation	(12 591)	(5 943)	(5 943)	(5 818)	–	–
Revenu consolidé	1 196 869	1 189 675	1 203 268	1 120 013	1 124 411	1 148 396
DÉPENSES						
Soutien à l'exploitation (écoles publiques et séparées)						
• Subventions à l'enseignement de base	1 750 876	1 783 343	1 807 762	1 899 399	1 976 595	2 034 742
• Besoins spéciaux graves	53 771	60 610	69 296	83 171	91 665	96 465
• Alphabétisation précoce	–	–	–	12 250	20 250	20 550
• Autres subventions à l'enseignement	84 728	90 731	85 693	96 592	103 523	105 326
Subvention de soutien (administration, transport, exploitation et entretien)	489 504	492 876	495 331	525 368	543 400	554 450
Moins :						
Part de l'impôt foncier versé aux conseils scolaires des écoles séparées non participantes	(161 934)	(167 646)	(155 046)	(158 614)	(161 444)	(163 376)
Sous-total	2 216 945	2 259 914	2 303 036	2 458 166	2 573 389	2 648 157
Éducation préscolaire	77 846	93 940	93 940	96 640	99 690	107 690
Soutien aux écoles privées	29 091	30 980	31 280	32 710	33 200	33 700
Construction et rénovation des écoles	110 030	122 030	222 030	140 030	140 030	140 030
Régime de retraite des enseignants - versements actuels	98 146	98 890	100 732	105 700	112 100	114 000
Autre assistance financière aux écoles*	127 478	158 568	150 859	137 625	128 167	119 467
Learning Resources Distributing Centre	23 194	22 177	22 384	22 620	–	–
Opérations du Ministère	39 913	41 210	40 925	41 766	41 566	41 666
Intérêt sur les avances du Fonds de recettes générales	665	550	550	550	550	550
Redressement de consolidation	(3 763)	(5 943)	(5 943)	(5 975)	–	–
Dépenses consolidées	2 719 545	2 822 316	2 969 793	3 029 832	3 129 292	3 205 260
Gain (perte) sur l'aliénation des biens	–	–	–	(695)	–	–
RECETTES (DÉPENSES) NETTES	**(1 522 676)**	**(1 632 641)**	**(1 756 525)**	**(1 910 514)**	**(2 004 881)**	**(2 056 864)**

*Inclut le paiement de l'intérêt sur les débentures, les subventions de mise à jour de la technologie et du matériel didactique.

DATE DE RETOUR	

University of Alberta Library
0 1620 0963 0227

Alberta
EDUCATION